

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

FIRE FIGHTING ENTERPRISES (UK) Ltd

Equipements

Extincteurs portatifs de cabine

La présente Consigne de Navigabilité concerne les têtes de décharge des extincteurs portatifs de cabine au HALON 1211 ou à eau et glycol fabriqués par FIRE FIGHTING ENTERPRISES (UK) Ltd.

Les têtes de décharge fabriquées entre le début de 1988 et la semaine 31 de 1990 incluse ont un défaut de fabrication.

Ces têtes de décharge ont les numéros de référence (P/N) suivants :

BA20296, BA20661, 15-0122-A, BA20872, BA22593, BA20297 et 15-0123-A

et sont montés sur les extincteurs au HALON 1211 (BCF) ayant les numéros de référence (P/N) suivants :

BA20703, BA20703R, BA20703S, BA20703SR, BA20703G, BA20703GR, BA51015, BA51015R, BA51015S, BA51015SR, BA51015G, BA51015GR, BA51015GSR, BA51012S, BA51012SR, BA20789, BA20789R, BA20789Y, BA20789G, BA20789GR, BA22594, BA22594R, BA22594Y.

et sur les extincteurs à eau et glycol ayant les numéros de référence (P/N) suivants :

BA61016/WG et BA61016/WGS.

Afin d'éviter qu'une fuite ignorée du produit extincteur dans la tête de décharge vide partiellement l'extincteur bien que le disque indicateur soit toujours à la position "FULL", les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité.

- A la prochaine inspection de routine ou dans les trois mois, à la première de ces deux échéances, effectuer l'examen visuel des extincteurs en service décrit dans le paragraphe 3.(2) du Bulletin de Service Alerte de FIRE FIGHTING ENTERPRISES (UK) Ltd A-26-106 d'octobre 1990 et remplacer les extincteurs défectueux.
- Dans les six mois, remplacer le verrou de sécurité sur les extincteurs en service en appliquant les instructions du paragraphe 3.(3) du Bulletin de Service Alerte FIRE FIGHTING ENTERPRISES (UK) Ltd A26-106 d'octobre 1990.

e/K

.../...

Date : 17/04/91

FIRE FIGHTING ENTERPRISES (UK) LTD
Equipements

91-065-IMP(AB) R1

Réf. AD CAA 018-10-90
FIRE FIGHTING ENTREPRISES ASB A26-106

| La présente révision 1 annule et remplace la CN originale 91-065-IMP(AB) du 20/03/91

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 30 MARS 1991
(celle de la CN originale)